

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 768

Du 13 mai 2026



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 juin 2026 à 15h30

Salle des Fêtes GRIGNON

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 € soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'US GRIGNON
- Allocution de Monsieur le Maire de GRIGNON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à UGINE le 21 juin 2025
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2025/2026
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2026/2027
- Examen des vœux qui devront avoir été déposés par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2 à 3	Commission des Coupes	pages 23 à 28
Secrétariat	page 4	Commission Féminines	page 29
Trésorerie	page 5	Commission Critérium Féminin séniors	page 30
Commission Délégations	page 6	Commission Technique	pages 31 à 32
Commission FMI	page 7	Commission des Règlements	page 33
Commission Sportive	pages 8 à 10	Commission d'Appel Règlementaire	pages 34 à 36
Commission PEF	page 11	Commission des Arbitres	pages 36 à 39
Commission des Jeunes	pages 12 à 20	Commission de Discipline	pages 40 à 44
Commission Futsal	pages 21 à 22	Annexes :	page 45



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 11 mai 2026

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes. - VINIT- LEFEVRE – TRILLAT

Mrs. CRESTEE – COHEN – GALLET - SOARES – JANET – CAREGLIO- DESMARIEUX - SPADA – FONTAINE – HUNSTEDT- VALENTINO – YSARD - ELHOMBRE

Excusés :

Mme. LECHALARD - JULLIARD

Mrs. GUICHARD – CLEMENT- TOGNET- SAILE – GACHET

NOTE AU CLUB : AS MONT JOVET BOZEL

En réponse à votre courrier du 6 mai 2026 concernant la tenue de l'assemblée générale du club :
Pas de lien, le club peut le faire quand il veut.

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES 2026

Les clubs et dirigeants concernés sont informés par mail. Le détail sera donné le jour J.
A retenir : RDV gare de Chambéry vendredi 22 mai à 7 h 15. Retour à Chambéry samedi 23 mai à 21 h 30.

Impayés monsieur AYARI

La commission d'Appel du 16 février 2026 a décidé de vous facturer vos frais de dossier d'appel. Cela a été envoyé par Notifoot le 10 mars et relancé le 22 avril 2026. Depuis, nous sommes toujours dans l'attente de votre règlement. En conséquence, le Comité Directeur a décidé de ne plus vous désigner jusqu'à la régularisation de dette.

Challenge TARTARAT

Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission Des Arbitres pour son attribution à Michel Chevalier cette saison.

Assemblée Général du District

Les clubs souhaitant inscrire des vœux ou des questions diverses doivent les faire parvenir au district pour le 28 mai au plus tard. Par mail, mais avec papier à entête du club et signature du président ou de la présidente.



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

FÉLICITATIONS

Le Président et les membres du Comité Directeur félicitent le club de l'AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC pour sa victoire à la finale régionale FUTNET le vendredi 8 mai à Bas en Basset (43) et leur souhaitent une belle finale nationale le weekend du 6 et 7 juin à Sète (34).





SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 4 mai au 11 mai 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY - U.S. LA RAVOIRE - COGNIN SP. - ASSOCIATION FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN – HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX DISTRICT - A.S. MONT JOVET BOZEL

Commission des Règlements :

FC NIVOLET

Commission d'Appel Disciplinaire :

COGNIN SP.

Commission Sportive:

Groupement Jeunes Union Sportive Chambéry Cognin - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard (3) - F.C. ST MICHEL SP. - J.S. CHAMBERIENNE - Aix Fc (7) - ENT. VAL D'HYERES (2) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - FC DE HAUTE TARENTEISE (3) - F.C. DES BAUGES - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - APCR CHAMBERY - CHALLES SF (2) - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - ENT. S. DE TARENTEISE (2) - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY- A.S. MONT JOVET BOZEL - U.S.C. AIGUEBELLE - F.C. SUD LAC - F.C. ST BALDOPH - FC CHAMBOTTE (2) - MONTMELIAN A. - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - ET.S. LE BOURGET DU LAC - ASSOCIATION FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN – HAUTE SAVOIE –PAYS DE GEX DISTRICT – Bilel CHAFAI – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL - LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY – FC NIVOLET

Commission De Discipline

Courrier :

Melih SOY - FC DE HAUTE TARENTEISE - LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY - US LA RAVOIRE - COGNIN SP. (2) - F.C. SUD LAC - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard

Rapport :

AMRAME Abderrahmane - Cédric FERE - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard - F.C. ST BALDOPH

Commission Des Arbitres:

J.S. CHAMBERIENNE - U.S. CHARTREUSE GUIERS – Bastien SAGNIER. – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL - COGNIN SP. - FC DE HAUTE TARENTEISE (3) – CHEVALLIER Michel – Denis CRESTEE

Commission des Coupes:

AIX Fc

Commission FAFA:

Mairie de LA BRIDOIRE

Commission Ethique et Incivilité :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - U.S. LA RAVOIRE - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard - FC NIVOLET





TRÉSORERIE

Mercredi 13 mai 2026

Virements :

➤ CŒUR DE SAVOIE	312.50 €	➤ FC MERCURY	795.23 €
➤ ALBERTVILLE FOOT 73	258.00 €	➤ ES DRUMETTAZ OUXY	649.10 €
➤ JS CHAMBERY	925.05 €	➤ ST PIERRE SPORT FOOTBALL	779.70 €
➤ FC PONT	40.00 €	➤ AS LA BRIDOIRE	300.00 €
➤ CA YENNE	500.00 €	➤ US L RAVOIRE	2500.00 €

Chèque :

➤ AS MONTAGNY	618.00 €
---------------	----------

NOTES AUX CLUBS

COGNIN SP et GRPT UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN : Vos demandes sont acceptées

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.

Merci au club ayant procédé à un virement le 25 mars 2026 de **416.02 €** de se manifester, car dans le libellé du virement, nous n'avons ni le numéro d'affiliation, ni le nom du club.

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 29 avril 2026.

Ces sommes sont à régler au District avant le 23 mai 2026.

Ce tableau sera adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Responsable des Désignations :
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS](#)

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : ATTENTION ARRET des anciennes versions FMI

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous vous rappelons l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, deviennent inutilisables à compter du 1 avril

L'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

FMI : caractéristiques des tablettes pour version WEBAPP

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant cette nouvelle application, dans lequel vous trouverez les caractéristiques indispensables au bon fonctionnement des tablettes

Point d'Attention :

La version d'Android doit être au moins la version 12

Alerte :

Certaines tablettes de certains constructeurs en version Android 15 n'autorise pas la mise en place de la version WEBAPP

Soyez prudent pour l'achat

En termes de choix, les tablettes conseillées sont :

- Préconisation de la FFF :
Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple)
- Les tablettes fournies par le district : LOGICOM





Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF

Excusé : Jacky GACHET

RAPPELS AUX CLUBS

Article 34-2-1 : Sauf cas de force majeure, les deux dernières journées se joueront le même jour. Une dérogation pourra être accordée dans les niveaux inférieurs du District pour des rencontres dont le résultat n'aura pas d'incidence pour le classement.

COURRIER CLUB

AIX FC 2 : lu et noté, reçu document non officiel sur rencontre du 10 mai 2026

Mr CHAFAI Bilel Arbitre officiel : lu et noté, reçu feuille de match papier rencontre D3A du 10 mai 2026.

E.S. TARENTOISE 2 : lu et noté, reçu feuille de match papier rencontre D1 du 10 mai 2026

FC BAUGES 1 : lu et noté, terrain indisponible le 07/06/2026 (fin championnat séniors le 31 mai 2026)

LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1 : lu et noté, nécessaire sera fait avec la trésorerie pour votre accord avec le club A. PORTUGAIS. CROIX. ROUGE 2 (Article 39-4)

A. PORTUGAIS. CROIX. ROUGE 2 : lu et noté, donnant leur accord pour les frais de remboursement kilométrique dû par le club HFCC D3A (huis clos) du 19 avril 2026

MONTMELIAN AF3 : lu et noté, nous informant de leur 2ème forfait D5A le 10 mai 2026 contre Marthod. Une réponse vous a été faite pour l'amende D5.

FC BELLE ETOILE MERCURY 3 : lu et noté, nous informant de leur 1er forfait D4B le 10 mai 2026 contre FC BAUGES.

F.C CHAMBOTTE 3 : lu et noté, nous informant de leur 1er forfait D3A le 09 mai 2026 contre LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1.

NOTES AUX CLUBS

En cas de report de match ou forfait c'est aux clubs de prévenir le club adverse et les officiels dans les délais réglementaires



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

En attente de FMI ou Feuille de match papier :

Rencontre D5A ENT. F. CHAUTAGNE 2/ MARTHOD SP 1 du 26 avril 2026 pour le 10 mai 2026 au plus tard, avant sanction.

En attente de FMI ou Feuille de match papier, rencontre du 10 mai 2026.

Rencontre D1 du 10 mai 2026 AIX FC 2/ ES TARENTOISE 2, reçu feuille de match papier pour la partie concernant l'équipe adverse.

La commission demande au club AIX FC 2 de nous fournir une feuille de match papier avec composition des équipes, score, avertissements, les officiels, les délégués du club pour le 15 mai 2026 au plus tard avant sanction.

RAPPELS AUX CLUBS

Article 22-5 du règlement du District : feuilles de matchs :

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule.

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier. Les deux équipes doivent impérativement avoir les codes de leurs clubs pour avoir accès à la FMI. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction et même la perte du match.

HOMOLOGATIONS

Rencontre retour n°53976726 D1 du 03 mai 2026 rencontre

U.S PONTOISE1/ FC VILLARGONDRAN1.

La Commission Sportive donne match perdu par pénalité pour 1^{er} forfait au club U.S PONTOISE 1.

Résultat :	U.S PONTOISE 1 :	0 But,	moins -1pt
	F.C VILLARGONDRAN 1 :	3 Buts,	3 pts

Article 39-4 Règlement du District :

Le club de FC Villargondran1 s'étant déplacé au match aller le 16 novembre 2025, le club US PONTOISE doit indemniser le retour soit 105Kms x2€= 210€

La commission sportive n'a pas été avisée du forfait.

Une fiche navette a été éditée pour créditer le compte du club FC VILLARGONDRAN 1.

Rencontre retour n° 55479972 (D5A) du 03 mai 2026 MONTMELIAN AF3/ ENT. F CHAUTAGNE 2

La Commission Sportive donne match perdu par pénalité pour 1^{er} forfait au club ENT. F. CHAUTAGNE 2

Résultat :	MONTMELIAN AF3 :	3 Buts,	3 pts
	ENT. F. CHAUTAGNE 2 :	0 But,	moins -1pt

Article 39-4 Règlement du District :

Le club de Montmélian AF3 s'étant déplacé au match aller le 29/03/2026 ENT. F. CHAUTAGNE 2 doit indemniser 46Kms x2€= 92€

La commission sportive n'a pas été avisée du forfait.

Une fiche navette a été éditée pour créditer le compte du club MONTMELIAN AF 3.

JOURNEE FORFAITS DU 9 et 10 MAI 2026

Rencontre retour n°53974500 (D3B) du 09 mai 2026 à 20H

F.C CHAMBOTTE 3 / LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1,

1^{er} forfait du club F.C CHAMBOTTE 3 (Amende pour forfait).

La commission sportive a été avisée du forfait du club F.C CHAMBOTTE 3.



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

Rencontre retour n°53976996 (D4B) du 10 mai 2026, BAUGES F.C /FC BELLE ETOILE MERCURY 3,
1^{er} forfait du club FC ETOILE MERCURY 3 (Amende pour forfait)

La commission sportive a été avisée du forfait du club F.C BELLE ETOILE MERCURY 3
La commission appliquera l'Article 39-4 du règlement du District.

Rencontre retour n°55479974 (D5A) MARTHOD SP 1/ MONTMELIAN AF3 du 10 mai 2026.

2^{ème} forfait du club MONTMELIAN AF3 (Amende pour forfait)

La commission sportive a été avisée du 2^{ème} forfait du club MONTMELIAN A.F3.
La commission appliquera l'article 39-4 du règlement du District.

MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES

Commission Appel Règlementaire :

Match N° 53976697 du 23 mars 2026 U.S.C AIGUEBELLE 1 / E.S. TARENTEISE 2.

Commission Appel réglementaire LAuRAFoot du 27 mars 2026

Match n° 53975575 D2 du 30 novembre 2025 F.C NIVOLET 1/ US CHARTREUSE 1.

Commission discipline :

Rencontre n° 53974486 D3A du 08 mars 2026 F.C SUD LAC 1 contre LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1.

Commission Règlement :

Match D2 N° 53997882 F.C DU NIVOLET 1/ A.S CUINES LA CHAMBRE 2 du 25 avril 2026

Commission Règlement :

Match D4A N° 53975712 F.C SUD LAC 2 / A.S BARBERAZ 1 du 26/04/2026

DEMANDE DE MODIFICATIONS POUR LE 24 MAI 2026

D5C du 24 mai 2026 :

Match n°55481640 F.C LAISSAUD 3 / US GRIGNON 2 demande effectuer Sur Footclubs pour avancer la rencontre du 17 mai 2026 15H avec accord du club US GRIGNON et de la commission

En cas terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenus par téléphone (message vocal si besoin), les clubs recevant ne respectant pas ces directives seront amendés.

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

	<p>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</p> <p>UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	
		



COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



En lien avec les prérequis publiés précédemment (c'est-à-dire 3 fiches actions PEF formalisées sur la plateforme avant le 19 avril 2026), voici la liste des 12 clubs invités à la « Faites du PEF » :

- GJ LA SAVOYARDE
- AIX FC
- AS UGINE
- CHAMBERY SF
- ES DRUMETTAZ MOUXY
- FC MERCURY
- FC NIVOLET
- FC SUD LAC
- JS CHAMBERIENNE
- UO ALBERTVILLE
- US CHARTREUSE GUIERS
- US LA MOTTE SERVOLEX

Cet évènement se déroulera le mercredi 17 juin après-midi à LAISSAUD.





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20 Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du Lundi 11 mai 2026

NOTES AUX CLUBS

ATTENTION : Mr HANS Alain sera injoignable du 11 mai au 16 mai.

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du Lundi 11 mai 2026

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

Les matchs de CHAMBERY-COGNIN se joueront au stade Michel VALLET à CHAMBERY

Les matchs de LA RAVOIRE se joueront au stade M. BASSET à 16H00



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

CHAMPIONNAT

Match du 16 Mai 2026 :

D2 :

Match n° 55417575 US LA RAVOIRE 2 / UO ALBERTVILLE 1

D3 :

Match n° 55417538 AS BARBERAZ 1 / GROUPEMENT UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN

NOTE AUX CLUBS

Les clubs programmant leurs matchs avant 13h30 s'exposent au risque de ne pas avoir d'arbitre officiel.

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Pour répondre à vos demandes de changements de dates ou d'horaire, il faut le faire par **FOOT-CLUB**. Avec l'accord du club adverse pour que la commission valide. **ATTENTION Valider dans les délais sinon refus automatique.**

COURRIERS DES CLUBS

F.C. AIX /SUD LAC (Planning).

LIEU DES RENCONTRES JOURNÉE matchs non joués au 17 et 20 MAI 2026

D.3 POULE A.

Match N°. 55494990. ENT.LE BOURGET DU LAC 1 / U.S LA MOTTE 3. Se Joue le **17 MAI**.

Match N°. 55495004. AIX F.C. 2 / F.C. SUD LAC1. Accord des deux clubs. Se joue le **MERCREDI 20 MAI MATCH INVERSE. SE JOUE À VOGLANS 18H30.**

D.3.POULE C.

Match N°. 55722683. ENT.FC MAURIENNE 2 / A.S. UGINE 1. Accord des deux clubs pour jouer le **17MAI** à 10H00.

Match N°. 55483130. HAUTE TARENTEISE 2 / F.C. MERCURY 3.

Se joue le **MERCREDI 20 MAI À 12H00.**

CONFIRMATION DES DEUX CLUBS).

LIEU DES RENCONTRES (Journée Matches décalés)

D.3.POULE A. (Journée N°. 09 du 31 mai).

Match N°. 55495021. ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2 / F.C. CHAMBOTTE 2.

Accord des deux clubs pour jouer le **SAMEDI 30 MAI à 15H00.**

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES A ENVOYER POUR LE LUNDI 18 MAI

D.2.-Match N°. 55476859. ST. PIERRE SPORT 1 / F.C. MERCURY 2.

D.3.C. Match N°. 55482864. ES. TARENTEISE 2 / ENT.BASSE MAURIENNE1.



U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du Lundi 11 mai 2026

INFO AUX CLUBS

Rappel du règlement aux clubs : vous devez envoyer un mail au District de Savoie pour toute équipe forfait avant le vendredi midi précédent le samedi du match, à contrario au plus tard le lundi midi suivant le match.

Les équipes concernées par la PITCH, les matchs sont déplacés au jeudi 14 mai 10h30 et samedi 23 mai aux heures initialement prévues.

La règle reste la même : pour la phase de printemps, seules les modifications (changement de date, d'horaire, de lieu, de stade, inversion, etc.) saisies sur FOOT-CLUB seront prises en compte, et ce, jusqu'au vendredi précédent la date du match à 12h.

Les demandes tardives se retrouvent en Non-homologation à partir du week-end ou en refus automatique dès le lundi 00h01.

Donc nous vous rappelons de bien vouloir effectuer vos demandes dans les meilleurs délais afin d'obtenir une réponse des clubs adverses et d'éviter tout refus automatique consécutif suite de la mise à jour de l'outil.

Aucune demande transmise par mail ne pourra désormais être traitée.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir vérifier chaque semaine les notifications et demandes de modification directement sur la plateforme FOOT-CLUB.

Les poules composées de 10 ou 12 équipes créent des journées supplémentaires que nous ne pouvons supprimer. La phase de printemps se déroulera bien sur 8 journées.

Les journées affichées du 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!

**L'ensemble de la catégorie U13.
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

Utilisation de la FMI est obligatoire



LISTE ET DATE DES MATCHS AVANCEES OU DECALER

MERCREDI 13 MAI à 18H Stade GARIBALDI :

AIX F.C. 2 contre U.S. LA RAVOIRE 1 **D1 POULE B**

AIX F.C. 3 contre U.S. LA RAVOIRE 3 **D2 POULE B**

MERCREDI 13 MAI à 17H30 Stade MUNICIPAL NOVALAISE

GAPS 1 contre CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 **D1 Poule A**

JEUDI 14 MAI à 16h30 Stade de la GRILLETTE :

F.C.B. ETOILE MERCURY contre A.S. HTE COMBE SAVOIE **D1 Poule C**

F.C.B. ETOILE MERCURY4 contre A.S. HTE COMBE SAVOIE 2 **D3 Poule C**

JEUDI 21 MAI :

AIX F.C. 4 contre F.C. NIVOLET 5 à 17h30 Stade GARIBALDI **D3 Poule A.**

LIEU ET DATE DES MATCHS REPORTÉ POUR INTEMPERIE

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

GAPS 2 contre G.J. LA SAVOYARDE 3 **D2 Poule A**

GAPS 3 contre G.J. LA SAVOYARDE 4 **D3 Poule A.**

U.O. ALBERTVILLE contre CA MAURIENNE **D2 Poule C**

LIEU ET DATE DES MATCHS REPORTÉ POUR COUPE PITCH

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

GJ LA SAVOYARDE 1 contre ST PIERRE 1 **D1 Poule A**

GAPS 1 contre CHAMBERY SPORT 73 1 **D1 Poule A**

ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 **D1 Poule C**

AMENDES POUR FORFAIT

55550082	U13	09/05/2026	ST BALDOPH	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55550179	U13	02/05/2026	G.J. LA SAVOYARDE 5	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55550026	U13	02/05/2026	A.S. MONT JOVET BOZEL 2	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55550232	U13	02/05/2026	U.O. ALBERTVILLE 2	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55549973	U13	02/05/2026	ENT. VAL D'HYERES 2	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55550025	U13	02/05/2026	ST PIERRE SPORT 3	FORFAIT	35 €	DISTRICT
55549922	U13	02/05/2026	ENT. DRUMETTAZ MOUXY 3	FORFAIT	35 €	DISTRICT



FMI

55549728	U13	02/05/2026	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55549728	U13	02/05/2026	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT
55549864	U13	02/05/2026	A.S. D'UGINE	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55549864	U13	02/05/2026	A.S. D'UGINE	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT
55550231	U13	02/05/2026	ENT. BASSE MAURIENNE 2	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55550231	U13	02/05/2026	ENT. BASSE MAURIENNE 2	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT
55550230	U13	02/05/2026	U.S. GRAND MONT LA BATHIE 2	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €	DISTRICT
55550230	U13	02/05/2026	U.S. GRAND MONT LA BATHIE 2	NON ENVOIE FEUILLE DE MATCH	35 €	DISTRICT

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Pensez à installer la nouvelle version

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI.

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00

[Vous pouvez envoyer la feuille de match en photo par mail au District.](#)



U11 Fabien FONTAINE 06 32 60 14 18

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Calendriers :

- Samedi 16 mai : aucune journée programmée
- Samedi 23 mai : une journée optionnelle est proposée
- Samedi 30 mai : J8
- Samedi 6 juin : J9

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J5 du 25 avril 2026

Les clubs suivants sont amendés de 35 euros pour document non parvenu au district :

D1

- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille d'effectif)
- CS BELLEY 1 (feuille d'effectif)
- ENT BASSE MAURIENNE (feuille d'effectif)

D2/D3

- CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN (feuille d'effectif)
- ENT BASSE MAURIENNE (feuille d'effectif ET de critérium)
- F.C. VILLARGONDRAN (feuille d'effectif)

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J6 du 2 mai 2026

D1

- A.S. DE BARBERAZ (feuille d'effectif)

D2/D3

- J.S. CHAMBERIENNE (feuille d'effectif)
- ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE (feuille de critérium)
- U.S. GRIGNON 2 (feuille d'effectif)
- A.S. MONT JOVET BOZEL (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 18 mai 2026 sous peine d'amende de 35 euros.



U9 Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 11 mai 2026

LA JOURNÉE J+ PREVUE LE SAMEDI 16 MAI EST REPORTÉE AU SAMEDI 23 MAI 2026.

LES JOURNEES DU SAMEDI 30 MAI ET DU 6 JUIN 2026
SONT SUR LE LAL.

Les clubs ci-dessous seront amendés de 35 €, si leur feuille de plateau de la journée du samedi 2 mai 2026 ne sont pas parvenue avant le lundi 18 mai 2026.

CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN (D1)

GROUPEMENT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARD
US LA RAVOIRE
CHALLES SF
AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC
AS MONT JOVET BOZEL

Les clubs ci-dessous seront amendés de 35 €, si leur feuille de présence de la journée du 2 mai 2026 ne sont pas parvenue avant le lundi 18 mai 2026.

CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN (D1)
FC CHAMBOTTE (D1)
US CHARTREUSE GUIERS (D1)
US LA MOTTE SERVOLEX (D1)

CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
GROUPEMENT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARD
CHAMBERY SPORT 73
CHALLES SF
US LA RAVOIRE
US ST REMY DE MAURIENNE
JS CHAMBERIENNE
UO ALBERTVILLE
AS MONT JOVET BOZEL

Mettre vos feuilles de plateau et de présence sur les deux secteurs, debrouilles et débutants.

Pour la journée du samedi 9 mai 2026, pensez à mettre vos feuilles de plateau et d'effectif sur le fal, pour ne pas être amendé.



U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Engagements :

Au printemps 2026, les U6/U7 joueront à 4 vs 4, sur 2 niveaux de pratique N1 & N2

101 équipes engagées sur le printemps 2026

- 42 équipes sur le niveau 1 (débrouillés)
- 59 équipes sur le niveau 2 (débutants)

Modifications des horaires :

Merci d'envoyer un mail directement à efroger@savoie.fff.fr, pour une prise en compte rigoureuse de vos demandes de modifications.

Logiciel FAL :

Quelques dysfonctionnements ont été constatés sur l'utilisation du FAL, via le site du District de Savoie :

- Certaines dates n'apparaissent pas
 - Le nombre d'équipes participantes ne remonte pas correctement
- = **Merci de passer exclusivement et directement via l'outil FAL (application).**

Les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les 2 niveaux de pratique (N1 et N2) :

Plateaux du Printemps 2026 : (amende de 35€)

- Feuilles de plateaux manquantes : Une mise à jour sera effectuée la semaine prochaine
- Feuilles d'effectifs manquantes : Une mise à jour sera effectuée la semaine prochaine

Calendrier 2026 :

- U6/U7 : Samedi 16 mai, date libre pour les clubs
- U6/U7 : samedi 23 mai (journée optionnelle sur inscription)
- U6/U7 : samedi 30 mai (en cours de construction et de finalisation)

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS : samedi 06 juin, au Stade Olympique d'ALBERTVILLE
Sur inscription soit le matin, soit l'après midi



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du Lundi 11 mai 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.
POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01
Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

Jacky GACHET absent du 9 au 15 MAI 2026

Journée 6

REPORTE DATE ULTERIEURE EN ATTENTE DE PROPOSITION DE DATE

FUTSAL LAC ANNECY 2

-

FUTSALBOURGET UNITED

Journée 7

A. FUTSAL ROCHETTE O 2

-

FUTSALBOURGET UNITED

REPORTE SAMEDI 16 MAI 2026 - 17H00 AU GYMNASE DE LA SEYTAZ

GYMNASE INDISPONIBLE A LA DATE INITIALE

Journée 8

DIMANCHE 17 MAI 2026 - 17H00

U.O. ALBERTVILLE

-

FUTSAL LAC ANNECY 2

POULE HAUTE

Journée 8

DIMANCHE 17 MAI 2026 - 20H00

USBE

-

AFK MONTMELIAN

Journée 9

INITIALEMENT VENDREDI 01 MAI 2026 - 20H30 REPORTE

FUTSAL PICASSO 2

-

A.S. FUTSAL MOUTIERS



CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL - mode de défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute-Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu où une différence est pratiquée.

En Isère, temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase a des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du Lundi 11 mai 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2026-2027 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026,**
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 24 juillet 2026 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour les Coupes U13 PIGNIER- SÉRALINI et U11 Crédit Agricole du jeudi 14 mai 2026 :

AIX FC

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 6 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

VAL D'HYERES

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus

Réunion des clubs finalistes des Coupes de Savoie 2026

Le District de Savoie organise une réunion d'information et d'organisation pour les Finales de Coupes.
Elle concernera uniquement les clubs finalistes.

Le lundi 25 mai 2026 à 19h00

Au siège du District de Savoie de Football

(AUDITORIUM)

Maison des Sports

90, Rue Henri Oreiller

73000 CHAMBERY

la liste des clubs convoqués sera indiquée sur le prochain Pv
Présence OBLIGTOIRE du Président et entraîneur de chaque club

TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE - RAFFIN

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00

Le tirage est en ligne

FEMININES A 8

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 10h00

Le tirage est en ligne

U20 TRIQUET

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h30

Le tirage est en ligne

U17 TRONCY

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h30

Le tirage est en ligne

U15 PILLET

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 10h00

Le tirage est en ligne



TIRAGE PRÉSENT SUR LE FAL

INFORMATION IMPORTANTE SUR LE FAL

Les clubs ayant été tirés recevant et ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.

Merci dans informer la Commission des Coupes.

Pour rappel chaque club doit être en possession d'une feuille d'effectif le jour du plateau avec le nom prénom est numéro de licence des joueurs ainsi qu'un moyen de contrôle de licence (Foot compagnon, listing, etc.)

Des contrôles aléatoires seront faits par les membres de la commission.

Cette feuille d'effectif devra être saisie sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Le club recevant devra être en possession d'une feuille de plateau qu'il devra compléter et saisir sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Une amende de 35€ sera établi à tous les clubs ne respectant pas ces avant 2 consignes

L'organisation des rencontres sera réalisée de la façon suivante :

L'éducateur du **club recevant** fera en présence des éducateurs visiteurs un tirage des lettres selon le nombre de clubs sur le plateau

A-B-C-D-E

Ces lettres seront attribuées avant le tirage aux clubs

Vous trouverez dans le lien ci-dessous tous les éléments pour l'organisation des Coupes Jeunes

<https://savoie.fff.fr/simple/coupes-de-savoie-jeunes-u11-et-u13/>

CLUBS FINALISTES

Nous connaissons d'ores et déjà les clubs finalistes pour les coupes suivantes

U18 F

FC CHAMBOTTE, AIX FC



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026



FESTIVAL U11 CREDIT AGRICOLE

JEUDI 14 MAI 2026 - AIX LES BAINS

Stade Jacques Forestier



CONVOCAION DES EQUIPES A 9H00 PRECISES

Programme de la matinée :



9H00	Accueil des équipes - remise des dotations
9H30	Défi technique « conduite » + Quiz
10H15	Match 1
10H45	Match 2
11H15	Match 3
11H45	Remise des récompenses

- 12 points mis en jeu sur l'aspect sportif (pratique à 8 + 3 remplaçants)
- 6 points mis en jeu sur les défis (défi technique + questionnaire)

L'aspect sportif : (12 points)

Tableau final : Formule championnat avec 4 équipes.

Les quatre équipes se rencontrent sur des matchs de 20 minutes.

- Victoire : 4 points
- Nul : 2 points
- Défaite : 1 point

Pas de tirs au but, à l'issue d'un match nul

Tirage au sort effectué le lundi 04/05/2026, par Jacky GACHET et Jérôme SPADA :

A : AIX LES BAINS FC

B : ES TARENDAISE

C : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

D : FC MERCURY BELLE ETOILE

Ordre des rencontres :

Horaires	Terrain 1	Terrain 2
10H15	AIX LES BAINS FC - ES TARENTEISE -	CHAMBERY SF - FC MERCURY -
10H45	AIX LES BAINS FC - CHAMBERY SF -	ES TARENTEISE - FC MERCURY -
11H15	AIX LES BAINS FC - FC MERCURY -	ES TARENTEISE - CHAMBERY SF -

COUPES DE SAVOIE U13

JEUDI 14 MAI 2026

STADE JACQUES FORESTIER - AIX LES BAINS



CONVOCAION DES EQUIPES A 14H15 PRECISES



Programme de l'après-midi :

14H15	Accueil des équipes - remise des dotations
15H00	Match 1 – SERALINI
15H25	Match 1 – PIGNIER
15H50	Match 2 – SERALINI
16H15	Match 2 – PIGNIER
16H40	Match 3 – SERALINI
17H05	Match 3 – PIGNIER
17H30	Remise des récompenses

Tableau final : Formule championnat avec 4 équipes.

Les quatre équipes se rencontrent sur des matchs de 20 minutes (2 x 10 minutes).

Après 10 minutes de jeu, changement de camp effectué.

A l'issue d'un match nul, séance de tirs aux but (5 joueurs).

- Match gagné sur le terrain : 4 points
- Match gagné aux tirs au but : 2 points
- Match perdu aux tirs au but : 1 point
- Match perdu sur le terrain : 0 point



En cas d'égalité de points, à l'issue du classement final, seront pris en compte :

1. le goal-average particulier (résultat du match opposant les 2 équipes).
2. le goal-average général (différence entre le nombre de buts marqués et encaissés).
3. la meilleure attaque.
4. le résultat des tirs aux but.

Tirage au sort effectué le lundi 04/05/2026, par Jacky GACHET et Jérôme SPADA :

Coupe PIGNIER	
A	CHAMBERY SPORT 73
B	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
C	AIX LES BAINS FC
D	FC NIVOLET

Coupe SERALINI	
A	FC BAUGES
B	EF CHAUTAGNE
C	AS BARBERAZ
D	FC VILLARGONDRAN

Ordre des rencontres :

Horaires	Terrain 1	Terrain 2
15H00	FC BAUGES – EF CHAUTAGNE -	AS BARBERAZ – FC VILLARGONDRAN -
15H25	CHAMBERY SPORT 73 – CHAMBERY SF -	AIX FC – FC NIVOLET -
15H50	FC BAUGES – AS BARBERAZ -	EF CHAUTAGNE – FC VILLARGONDRAN -
16H15	CHAMBERY SPORT 73 – AIX FC -	CHAMBERY SF – FC NIVOLET -
16H40	FC BAUGES – FC VILLARGONDRAN -	EF CHAUTAGNE – AS BARBERAZ -
17H05	CHAMBERY SPORT 73 – FC NIVOLET -	CHAMBERY SF – AIX FC -



FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du Lundi 11 mai 2026

IMPORTANT

Suite au rajout du club du d'AIX FC dans le championnat « Féminines Séniors district » de printemps et que ce même championnat est en match aller/retour, tous les clubs auront 2 matchs perdus contre AIX FC pour que leur arrivée n'ait aucune incidence sur le classement final.

Les matchs se joueront exactement comme les matchs normaux, FMI, la seule différence sera que tous les matchs contre AIX FC seront homologués à 0 point pour les deux clubs.

NOTE AUX CLUBS

ATTENTION : Mr HANS Alain ne sera pas joignable du 11 mai au 16 mai.



CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : VINIT Carole 07 88 67 32 78

Réunion du Lundi 11 mai 2026

PROPOSITION DE PLANNING POUR LE PRINTEMPS

Vous pouvez inverser les matchs en fonction de votre planning (je n'ai pas tenu compte des réceptions et déplacements)

Entre-le 11/05 ET LE 24/05 :

ENT S DRUMETTAZ 2 – CA YENNE 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre-le 25/05 ET LE 14/06 :

FC BAUGES 2 – CHALLES SF 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – AS LE MONTCEL 1

ENT S DRUMETTAZ 2 – FC SUD LAC 2

CA YENNE 2 – MARTHOD SP

Pour rappel, les feuilles de match sont **OBLIGATOIRES**, pour raison d'assurance (blessure ou accident) et pour justifier la pratique « loisir ».

INFO :

TOURNOI ES DRUMETTAZ MOUXY LE 6 JUIN 2026

Inscription et règlement au numéro ci-dessous :

Tél : 07 71 10 48 47 – Morgane PELLEGRIN





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 13 mai 2026

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdesslem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Inscription via Portail Clubs OBLIGATOIRE

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



CERTIFICATIONS 2025 – 2026

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 21 mai 2026

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 60 €

Inscriptions validées : 5

Lionel DA SILVA RODRIGUES (FC CHAMBOTTE)

Nicolas PERCHET (US DOMESSIN)

Eddy RAPHIN (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)

Fahami MBAE (FC THONON LES BAINS 74)

Grégory DELONG (AS GRESIVAUDAN 38)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyés par mail, avec copie aux clubs le 22 avril 2026

FÉLICITATIONS

Félicitations aux candidats ci-dessous ayant validé leurs diplômes fédéraux.

CFF2

- Romain LESUR (AIX FC)
- Mohamed OUTCHIRI (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 11 mai 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

COURRIER

Courrier du club du C A MAURIENNE : lu et noté



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 11 mai 2026

COMPTE RENDU D'AUDITION

Présents : Fabien FONTAINE, Maurice BILLAUD, Serge COHEN et Jacky GACHET

Objet :

DOSSIER N° 8 : Appel du club de l'USC AIGUEBELLE contre la décision de la Commission des Règlements parue dans le PV n° 763 du 8 avril 2026 concernant le match n°53976697 USC AIGUEBELLE / ENT S TARENTOISE - SENIORS D1 du 22 mars 2026

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'USC AIGUEBELLE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes concernées et convoquées en date du 27 avril 2026.

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de l'USC AIGUEBELLE demande que la présente commission revoie la décision prise par la Commission des Règlements et demande l'application du règlement et de l'article 150 des règlements généraux de la FFF.

Considérant que le représentant de la Commission des Règlements justifie la décision prise par la Commission en évoquant une partie de l'article 226 des règlements généraux de la FFF sans en détailler le contenu.

SUR CE,

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la demande du club de l'USC AIGUEBELLE par courrier électronique en date du 28/03/2026 ;

Considérant que la Commission, usant de son droit d'évocation, et conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier ;

Considérant que le joueur concerné du club de l'ES TARENTOISE, a été sanctionné par la Commission de Discipline, lors de sa réunion du 08/12/2025, de 1 match de suspension automatique + un match ferme à compter du 01/12/2025 ;

Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 10/12/2025 et n'a pas été contestée ;



Considérant qu'il ressort de l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. que «la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition» ;

Considérant qu'après étude du calendrier de l'équipe seconde senior de l'ES TARENDAISE évoluant en D1, la Commission constate que depuis le 01/12/2025, date de prise d'effet de la sanction infligée au joueur concerné, ce dernier a disputé les rencontres suivantes :

- ✓ Le 07/12/2025, D1 – ES TARENDAISE 2 – FC Villargondran 1 **avec la non-participation du joueur concerné.**
- ✓ Le 08/03/2026, D1 – FC CHAMBOTTE 2 – ES Tarentaise 2 **avec la participation du joueur concerné.**

Considérant que l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas, notamment, d'inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu, étant précisé par le texte que, dans un tel cas de figure, la sanction est le match perdu par pénalité par le club fautif, tandis que le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match ;

Considérant qu'il faut relever qu'à la date du 28/03/2026, jour d'envoi du courriel de l'USC AIGUEBELLE demandant l'évocation, la rencontre du 08/03/2026 face au F.C. CHAMBOTTE 2 n'était pas encore homologuée ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'agir par voie d'évocation pour donner la rencontre du 08/03/2026 perdue par pénalité à l'équipe de l'ES Tarentaise 2, avec gain du match au F.C. CHAMBOTTE 2 ;

Considérant qu'il est précisé que la responsabilité du club de l'ES TARENDAISE est engagée même si l'infraction commise n'était pas intentionnelle, aucun élément d'intentionnalité n'étant en effet requis pour prononcer la perte par pénalité d'une rencontre lorsqu'un joueur a pris part à ladite rencontre alors qu'il se trouvait en état de suspension ;

Considérant en dernier lieu qu'il paraît important de rappeler que, conformément aux dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe, ce joueur encourant néanmoins une nouvelle sanction pour avoir joué en état de suspension, de sorte qu'il doit être retenu que le joueur concerné a régulièrement pris part au match qui a suivi la rencontre du 08/03/2026 face au F.C. CHAMBOTTE 2, notamment la rencontre en rubrique face à l'USC AIGUEBELLE ;

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- De confirmer la décision prise en 1ère instance par la Commission des Règlements concernant la rencontre USC AIGUEBELLE 1 – ES TARENDAISE 2 du 22/03/2026 et confirme le résultat acquis sur le terrain.

2- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'ES TARENDAISE 2 et reporte le gain de la rencontre à l'équipe du F.C. CHAMBOTTE 2 ;

ES TARENDAISE 2 :	-1 Point	0 But
F.C. CHAMBOTTE 2 :	3 Points	3 Buts

3- Dit que le joueur concerné du club de l'ES TARENDAISE a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre du 08/03/2026 mais lui inflige un match ferme de suspension supplémentaire à compter du 11 mai 2026 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension ;

4 - Le club de l'USC AIGUEBELLE est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€.

Dossier transmis aux commissions compétentes aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Le Président
Fabien FONTAINE**



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du Lundi 11 mai 2026

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Remi LEFEBVRE, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA), Alphonse LOMBARD,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Jacky MESTACH,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Michel CHEVALLIER, observation de M. Ahamada MADI (indépendant), du 10/05/26

-M. Alphonse LOMBARD, accompagnement de M. Arthur OLAGNON (VAL D'HYERES), du 10/05/26

-M. Denis CRESTEE, observation de M. Abdelhamid BELLIR (AIX LES BAINS), du 10/05/26

Mail, Courrier Club :

-COGNIN SPORT, signalement d'un comportement inadmissible d'un arbitre.

Réponse CDA : N'ayant pas, les deux rapports cités sur votre Email, nous sommes donc en attente de ces pièces administratives, pour traiter et donner à ce dossier le concernant.

-COGNIN SPORT, signalement d'absence de l'arbitre sur rencontre du 10/05/26 de D4 Poule B

- HAUTE COMBE DE SAVOIE, M. Remi LEFEBVRE : rapport sur fait de match (sanctions administratives) sur la rencontre de D3 : BOZEL / ASHCS

-FC HAUTE TARENTOISE, 1- Programme des matchs à domicile du 14/05/26.

2- Signalement d'absence d'arbitre sur rencontres du 10/05/26 : Matches de U15 et D4

3- Demande de régularisation, frais arbitrage de l'arbitre du 02/05/26, erreur sur mention kilométrique.

-US CHARTREUSE GUIERS, demande 3 arbitres sur rencontre du 23/05/26 en U17 D3 (N° 55418551)

DECISION CDA – COMITE DIRECTEUR

Pour donner suite au dossier d'appel concernant **M. Mohamed AYARI** (indépendant) contre la décision de la commission du Statut d'Arbitrage du District de Football de SAVOIE, le concernant.

Monsieur Mohamed AYARI (indépendant), a été débouté sur sa demande,

Décision notifiée depuis la date du : **13 février 2026.**

Suite à cette décision, **M. Mohamed AYARI** (indépendant) est redevable des frais d'appel :

Somme de 80 EUROS.

A ce jour (11/05/26) aucun règlement de sa part

Donc suite de la réunion du Comité directeur du District de Football de SAVOIE du lundi 11/05/26

Le comité directeur a décidé de suspendre M. Mohamed AYARI jusqu'à règlement des frais d'appel



RETOUR D'EXPERIENCE ARBITRAGE



Séance FIA n°8 Suivi et Fidélisation Saison 2025/2026

A l'attention des Arbitres "Stagiaire" des Présidents de club, ainsi que les Parents
(pour les arbitres stagiaires mineurs)

Module de formation: séance 8 de la FIA (rappel Obligatoire)

Ce module de formation Initiale d'Arbitrage.
Se déroulera à la date du : **vendredi 22 mai 2026**
A 18h30

(Amphithéâtre de la maison du sport)

90 Henri OREILLER
73000 CHAMBERY



Ce module sera suivi de la remise officielle des Ecussons 'Arbitre'
En présence du Président du District de Football de SAVOIE

M. Didier ANSELME

Des membres du Comité Directeur du District
Du Président de la Commission Départementale des Arbitres de SAVOIE
Des membres de la Commission des Arbitres
Du Président de l'UNAF SAVOIE

Les stagiaires convoqués :

Melles Inès TEIXIERA (CSF), Axelle SIMON (CSF), Aglaé DONNEAUD (CSF), Selina YAKIMOV (CSF), Lily DA COSTA ABREU (LA MOTTE SERVOLEX), Tess BOUVIER BODINI (TARENTOISE), Lucie HAILLOUD (LA MOTTE SERVOLEX), Maely REGENT (TARENTOISE), Ivana TSONEV (LA MOTTE SERVOLEX)
Mrs Djibril CHAIB DRAA (FC PONT), Amir KADDOUR (NIVOLET), Jawed BENALI (J S C), Adel ZOUAZ (COGNIN), Nassim BELAROUCI (NIVOLET), Rubens DE LEO (NIVOLET), Mathis GUILLAUD (ST ANDRE LE GAZ), Taho DUMONT (LA MOTTE SERVOLEX), Milan MAURIZIO (CHAMBOTTE), Safouhaine ZAROURI (NIVOLET), Gwendal FOSSORIER (CHAMBOTTE), Arthur OLAGNON (VAL D'HYERE), Lenny BUISSON-RAVE (CHAMBOTTE), Badii BOUKHATEM (NIVOLET), Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT), Jacques N'DAYE (NIVOLET), Florentin RAMEAU (ST BALDOPH), Lucas BENAÏSSA (AIGUEBELLE), Sofiane BOUDRA (AIX LES BAINS), Laurent CHAPPERT (VILLARGONDRAN), Théo MOLLIER BILLET (UGINE), Cyril MONGAZON (BOZEL), Jacques SERNA (VILLARGONDRAN), Melih SOY (LE HAUT DE CHAMBERY), Tristan TRILLAT (DOMESSIN)

RENOUVELLEMENT DOSSIER LICENCE ARBITRE - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement de la licence arbitre** pour la saison 2026/2027 va être disponible.

Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement de licence.

- [DMA Questionnaire mineur 2026-2027 \(moins de 18 ans\)](#)

Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé, vous devrez passer une visite médicale afin de remplir le

- [DMA et Notice examen 2026/27](#)

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un jeune arbitre District

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé.

Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2026)

Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux « QS-SPORT > DMA – QS – QS – DMA

- [DMA Questionnaire majeur 2026-2027 \(18 à 34 ans\)](#)

Sinon, si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DMA

L'échographie cardiaque est toujours **obligatoire**. Les arbitres officiels qui ne l'ont pas encore faite devront la joindre au dossier médical.

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un arbitre Séniors District

Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir un dossier médical arbitre [dma-unique-l-d-notice-exam-26](#) et faire un ECG de repos + une Epreuve d'effort à visée cardiologique.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois dans sa vie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez réaliser cet examen pour valider votre dossier médical. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé.

Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour le moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

Une fois le dossier complet, il conviendra de le déposer sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement par voie postale (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

Commission des Arbitres

District de SAVOIE

90 rue Henri OREILLER

73000 CHAMBERY

Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible, pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison.

Le délai de rigueur est fixé 15 Aout 2026

Le dossier médical doit être envoyé par l'arbitre au district alors que la demande de licence est à faire par le club d'appartenance via footclubs.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour être désigné.

Pour information, la demande de licence doit être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2026, délai de rigueur.**

Important : une fois la demande de licence saisie sur Footclubs, le dossier médical doit être transmis sous 60 jours, à défaut, la licence est supprimée, laquelle devra être saisie à nouveau, entraînant une nouvelle date d'enregistrement, ce qui peut entraîner la non-comptabilisation de l'arbitre au titre du Statut de l'Arbitrage renouvelant dans son club, après le 31 Août 2026. (R.G FFF Art. 33 statut de l'arbitrage).

DATES A RETENIR

Lundi 18 mai : Réunion de CDA

Vendredi 22 mai : Formation FIA (séance 8) et remise d'écusson aux stagiaires



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 11 mai 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 13 mai 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
11/05/2026	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	03/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	18/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	A.S. D'UGINE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	03/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	18/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	03/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	18/05/2026
11/05/2026	D1	Joueur	AIX F.C.	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	U17 D1	Joueur	AIX F.C.	02/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D4	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	03/05/2026	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	04/05/2026



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

11/05/2026	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENDAISE	30/11/2025	1 Match Ferme	11/05/2026
11/05/2026	D2	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	03/05/2026	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	04/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	03/05/2026	3 MF dont Auto	04/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	03/05/2026	Auto + 1 match avec sursis	04/05/2026
11/05/2026	U17 D1	Joueur	F.C. DU NIVOLET	02/05/2026	3 MF dont Auto	03/05/2026
11/05/2026	U17 D1	Joueur	F.C. DU NIVOLET	02/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D2	Joueur	F.C. LAISSAUD	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D4	Joueur	F.C. SUD LAC	03/05/2026	4 MF dont Auto	04/05/2026
11/05/2026	U17 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	02/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	U15 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	01/03/2026	18 mois fermes	16/03/2026
11/05/2026	D3	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	01/03/2026	7 Matches Fermes dont Auto	02/03/2026
11/05/2026	D5	Joueur	MARTHOD SP.	03/05/2026	Auto + 1 match avec sursis	04/05/2026



Foot SAVOIE



PV N° 768 du 13 mai 2026

11/05/2026	D5	Entraîneur	MARTHOD SP.	01/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	U15 D3	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	03/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	18/05/2026
11/05/2026	U15 D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	03/05/2026	Auto suffisant	04/05/2026
11/05/2026	FEMININES SENIORS DISTRICT	Joueur	U.S. DOMESSIN	03/05/2026	Auto suff pas rapport arbitre	04/05/2026
11/05/2026	U15 D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	03/05/2026	4 MF dont Auto	04/05/2026
11/05/2026	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	U17 D1	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	02/05/2026	Auto + 1 match avec sursis	03/05/2026
11/05/2026	D3	Joueur	U.S. MODANE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D4	Joueur	U.S. ST REMY DE MAURIENNE	03/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	18/05/2026
11/05/2026	D4	Joueur	U.S. ST REMY DE MAURIENNE	03/05/2026	4 MF dont Auto	04/05/2026

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Sommes dues au 29 avril 2026
- Lutte contre les violences
- Formation Bénévoles PSA Savoie

